

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **20 décembre 2023 à 17h00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

23-12-597

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

23-12-598

Adoption – Règlement n° 2023-448 concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et de compensation ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et de compensation, déposé le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement n° 2023-448 concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et de compensation*.

ADOPTÉE

23-12-599

Adoption – Règlement n° 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'avis de motion donné le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles déposé le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *règlement n° 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

23-12-600

Adoption - Règlement n° 2023-450 concernant la tarification 2024 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées

ATTENDU l'avis de motion donné le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2024 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées déposé le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *règlement n° 2023-450 concernant la tarification pour 2024 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées*.

ADOPTÉE

23-12-601

Adoption – Règlement n° 2023-451 concernant la tarification 2024 pour le service d'eau

ATTENDU l'avis de motion donné le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2024 pour le service d'eau déposée le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 18 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *règlement n° 2023-451 concernant la tarification 2024 pour le service d'eau*.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et en application des décrets relatifs aux mesures sanitaires, le maire offre de répondre aux questions écrites déposées avant la tenue de la séance.

23-12-602

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 17h01.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire